

## LES STRUCTURES DE BASE DU DÉVELOPPEMENT A MADAGASCAR

Colloque de Mantsoa (23-25 février 1967), Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Centre d'Etudes Rurales, 208 pages, 1967.

En réunissant pour trois jours à Mantsoa une centaine de personnes, étudiants, professeurs, chercheurs et « praticiens », le Centre d'Etudes Rurales poursuivait de manière courageuse le double but qu'il s'était fixé : l'initiation des étudiants aux problèmes de développement, et le dialogue entre intellectuels et praticiens. Le volume récemment publié présente le fruit de trois jours de rencontres sur le thème des « structures de base du développement agricole »<sup>1</sup>.

L'ouvrage comporte trois catégories de contributions : ce sont d'abord des discours officiels, puis des rapports introductifs aux travaux des commissions ; les débats de ces commissions font l'objet d'un dernier type de documents, les rapports en Assemblée plénière et les Résumés des débats ; la distinction entre ces deux contributions semble floue ; il semble toutefois que le résumé ait pour objet de compléter des rapports souvent hâtivement élaborés et les deux textes auraient pu être fondus ensemble.

Le premier rapport, œuvre de M. Dez, porte sur « Les structures de base du développement agricole : d'hier à aujourd'hui », et devait préparer au travail des quatre commissions. La première commission sur les « Structures et modalités de participation » fut introduite par un rapport de J. Rabeson sur l'Animation rurale ; la deuxième commission « Action de masse » entendit un rapport introductif de M. Grégoire sur l'« Opération Productivité-Riz » ; pour la troisième commission (Actions concentrées) M. Faure présenta la Somalac ; enfin M. Cadoux introduisit à la commission 4 le thème de la Commune comme structure décentralisée.

Si certains des discours officiels ne sont que des allocutions de circonstance, il faut lire attentivement les contributions de Messieurs les Ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur ; outre qu'elles expriment assez bien deux personnalités contrastées, elles apportent des éléments de réflexion et d'information appréciables. M. Rabemananjara posait avec clarté la distinction entre structures d'intervention et structures d'accueil, sur laquelle le colloque devait maintes fois revenir. Dans un exposé vivant et informel, M. Resampa a donné le tableau le plus clair et le plus concret que nous ayons à ce jour sur les syndicats préfectoraux des communes, organismes sur lesquels l'information est encore très rare.

Le corps du volume est toutefois constitué par les rapports introductifs aux discussions, divers tant dans leurs thèmes que dans leur forme. M. Dez avait une tâche difficile : introduire aux débats sur le présent en présentant les leçons du passé ; il fallait éviter de se perdre dans la jungle des organismes créés à l'époque coloniale, dont beaucoup furent mort-nés et qui presque tous fonctionnèrent d'une manière assez éloignée de leur définition initiale ; il fallait parvenir à

1. Titre qui aurait pu être modifié puisque les participants ont abandonné le terme complexe et imprécis de structure pour celui, tout aussi vague d'ailleurs, d'« organismes » !...

classer ces divers essais et à tirer les leçons des échecs. Or, si cette importante contribution de quarante pages restera un instrument très utile de documentation, il ne semble pas qu'elle ait permis de dégager de lignes directrices ni qu'elle ait contribué à éclaircir les idées des participants.

Il aurait fallu élaguer, faire grâce à l'auditeur et au lecteur d'institutions qui n'ont pratiquement jamais existé comme les Sociétés Mutuelles de Développement Rural ou les Associations Syndicales Agricoles ; il aurait fallu d'autre part chercher moins à classer des étiquettes qu'à dégager des lignes de force.

L'auteur n'a pas voulu procéder par ordre chronologique, car les créations d'organismes n'ont pas suivi une progression historique continue ; il a donc cherché un plan logique, qui est le suivant :

- 1° Les structures extérieures au monde rural (structures administratives, sociétés d'aménagement, sociétés d'économie mixte, O.P.R.).
- 2° Les structures de participation collectivités territoriales (CAR, CRAM), établissements publics (Groupements de collectivités, Secteurs autonomes de Paysannat, Comités d'Aménagement).
- 3° Les organisations professionnelles paysannes (rubrique peu fournie et rapidement traitée : Coopératives, AIR, SCAM).
- 4° Le fokon'olona.

Force est au moins de constater que cet ordre « logique » est pratiquement l'inverse de l'ordre chronologique : il paraît assez difficile alors d'utiliser les leçons du passé, vues dans les dernières parties pour expliquer le présent qui se trouve surtout en première partie. Le classement logique aboutit finalement souvent à la pure énumération, et la leçon des échecs se résout pour une bonne part dans des explications touchant au simple régime juridique ou aux conditions de gestion. Il eût été peut-être plus simple et en tout cas plus utile de montrer sur quelle conception des rapports pouvoir-population (et sur quelle perception des communautés paysannes réelles) se fondaient la conception juridique et le fonctionnement pratique des divers organismes d'intervention créés surtout entre 1950 et 1959. On aurait ensuite montré la mise en question de ces organisations à l'Indépendance, l'originalité relative de l'époque actuelle, due surtout à l'apparition des sociétés d'études et d'aménagements, et les constantes malgré le changement de régime politique. Ces problèmes n'apparaissent qu'incidemment ; on le regrette, car certains développement ne manquent pas de vigueur et auraient mérité d'être mis en valeur : ainsi l'utilisation des Groupements de Collectivités par l'Administration, comme structure « fourre-tout » ; l'analyse de la disparition des Groupements condamnés certes par leur situation financière, mais d'abord par les techniciens de l'Agriculture refusant le dialogue qui aurait dû s'y instaurer, condamnation utilisée ensuite contre tout effort du Ministère de l'Agriculture pour créer sous sa tutelle des structures de développement.

Les rapports introductifs aux commissions, textes plus courts, sont souvent d'utiles mises au point. M. Faure donne sur la Somalac un dossier technique clair et aisément utilisable ; l'Opération-Riz est présentée d'une manière plus administrative où l'organigramme tient plus de place que les problèmes de vulgarisation, cédant au juridisme qui semblait requis dans un colloque organisé en premier lieu pour des étudiants en Droit ; il en va un peu de même pour la présentation de l'Animation Rurale où l'on eût aimé voir plus concrètement montrés les problèmes du chef de Centre d'Animation (agent d'intervention chargé de susciter la participation : quelle position inconfortable !) et quelques cas de « réponse » du milieu paysan. Après avoir présenté les organismes communaux proprement dits et les organismes complémentaires, soit à un niveau plus élevé (Syndicat des Communes), M. Cadoux pose clairement le problème : la commune est-elle actuellement capable d'avoir une action économique ?

A ces rapports qui se veulent « objectifs », qui sont soit des groupements d'informations destinés à amorcer les comparaisons et les discussions, soit des présentations de problèmes, les discussions auraient dû apporter un peu de chair, de passion, une vue plus concrète des problèmes ; certes, le résumé de débat est

un genre difficile, mais ceux qui sont présentés sont forts pauvres (à l'exception que représente la contribution fine et vigoureuse de M. Ranjavalona sur la commune) ; il semble que ce ne soit pas tout à fait un hasard : la discussion dans certaines commissions fut parfois animée, mais assez incohérente ; dans d'autres cas, elle resta terne, abstraite. Était-ce évitable ? Les participants sont restés ce qu'ils sont, des « white collars », bureaucrates ou techniciens pour la plupart ; il est difficile aux chercheurs, d'ailleurs assez peu nombreux au colloque de faire part au technicien de sa compréhension — difficile — du monde rural, de discuter des notions techniques pour les confronter à son expérience. D'entrée, M. le Ministre de l'Agriculture soulignait, non sans inquiétude, l'inexistence des structures de participation ; face au grouillement de structures d'intervention technique et administrative, plus ou moins lourdes et efficaces, demeure le grand silence paysan.

J. P. RAISON.

